

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société **SICAV Axis Trésorerie** au 30 Juin 2024, qui font apparaître un actif net de **25.599.181** dinars pour un capital de **24.987.707** dinars et une valeur liquidative égale à **109,503** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois :

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 juin 2024 à 25.658.682 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 17.121.078 dinars, soit 66,73% de valeurs mobilières et de 4.389.469 dinars, soit 17,11% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Au 30 juin 2024, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des valeurs mobilières à un taux de 5,02% qui dépasse la limite de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 28 août 2024
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4.1.1	17 121 078	31 265 166	26 846 631
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 285 283	2 744 932	2 836 749
Obligations et valeurs assimilées		15 835 795	28 520 234	24 009 882
Placements monétaires et disponibilités		8 376 776	1 567 788	3 725 065
Placements monétaires	4.1.2	3 987 307	-	2 989 403
Disponibilités		4 389 469	1 567 788	735 662
Autres Actifs	4.1.5	160 828	128 322	17 668
TOTAL ACTIF		25 658 682	32 961 276	30 589 364
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	24 701	38 138	30 966
Autres créditeurs divers	4.1.7	34 800	89 255	43 699
TOTAL PASSIF		59 501	127 393	74 665
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	24 987 707	32 000 622	29 088 559
Sommes distribuables		611 474	833 261	1 426 140
Sommes distribuables des exercices antérieurs		37	187	168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		611 437	833 074	1 425 972
ACTIF NET		25 599 181	32 833 883	30 514 699
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 658 682	32 961 276	30 589 364

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	No te	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.2 .1	273 385	583 083	438 403	891 447	1 675 138
Revenus des obligations et valeurs assimilées		255 110	564 808	409 437	862 481	1 646 172
Dividendes		18 275	18 275	28 966	28 966	28 966
Revenus des placements monétaires	4.2 .2	157 422	252 011	193 038	644 415	774 626
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		430 807	835 094	631 441	1 535 862	2 449 764
Charges de gestion des placements	4.2 .3	- 64 094	- 131 822	- 96 486	- 228 007	- 379 053
REVENU NET DES PLACEMENTS		366 713	703 272	534 955	1 307 855	2 070 712
Autres charges	4.2 .4	- 16 862	-33 315	-20 298	- 44 402	- 79 951
RESULTAT D'EXPLOITATION		349 851	669 957	514 657	1 263 453	1 990 761
Régularisation du résultat d'exploitation		- 41 097	- 58 520	- 289 616	- 430 379	- 564 788
SOMMES DISTRIBUTIBLES DE LA PERIODE		308 754	611 437	225 041	833 074	1 425 972
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		41 097	58 520	289 616	430 379	564 788
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		- 117 768	- 394 410	-125 409	- 6 192	29 796
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		134 946	490 393	206 075	206 075	380 300
Frais de négociation de titres		-	-	- 119	- 119	- 119
RESULTAT DE LA PERIODE		367 029	765 940	595 204	1 463 217	2 400 737

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/04/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	367 030	765 940	595 204	1 463 217	2 400 738
Résultat d'exploitation	349 850	669 957	514 657	1 263 453	1 990 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 117 768	- 394 410	- 125 409	- 6 192	29 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	134 948	490 393	206 075	206 075	380 300
Frais de négociation de titres	-	-	119	119	119
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	- 1 296 294	- 1 296 294	- 1 026 966	- 1 026 966	- 1 026 966
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 1 625 814	- 4 385 165	- 14 700 647	- 28 114 337	- 31 371 041
Souscriptions					
- Capital	14 895 146	21 383 048	34 421 477	46 702 185	67 739 867
- Régularisation des sommes non distribuables	710 464	1 004 953	1 248 084	1 666 701	254 470
- Régularisation des sommes distribuables	582 131	942 022	1 336 274	2 101 781	2 743 029
Rachats					
- Capital	- 16 406 508	- 25 393 491	- 47 018 981	- 71 480 850	- 96 426 949
- Régularisation des sommes non distribuables	- 781 962	- 1 191 346	- 1 702 683	- 2 544 070	- 345 698
- Régularisation des sommes distribuables	- 625 085	- 1 130 351	- 2 984 818	- 4 560 084	- 5 335 760
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 2 555 078	- 4 915 519	- 15 132 409	- 27 678 086	- 29 997 269
ACTIF NET					
En début de période	28 154 259	30 514 700	47 966 292	60 511 969	60 511 969
En fin de période	25 599 181	25 599 181	32 833 883	32 833 883	30 514 700
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	248 592	273 094	425 963	545 392	545 392
En fin de période	233 774	233 774	302 452	302 452	273 094
VALEUR LIQUIDATIVE	109,503	109,503	108,558	108,558	111,737
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,21%	5,39%	5,53%	5,83%	5,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Juin 2024, la société SICAV AXIS TRESORERIE détient une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à compter de l'exercice 2020.

3.3.Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4.Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5.Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC.2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR.2-Revenus des placements monétaires ».

3.6.Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 17 121 075 dinars au 30 juin 2024, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net	Intérêts courus/ +ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			15 085 217	15 835 791	61,861%	750 574
	Obligations			9 967 164	10 362 227	40,479%	395 063
	Emprunt national			5 191 264	5 391 568	21,061%	200 304
TNHG2VXQ 3BG0	EMP NAT_2022_T1/CB_TF		10 000	1 000 000	1 020 482	3,986%	20 482
TNQVHB5W Z2K2	EMP NAT_2022_T2/CB_TF		10 000	1 000 000	1 002 664	3,917%	2 664
TNRGVSC8 DE36	EMP NAT_2022_T3/CB_TF		10 000	1 000 000	1 058 815	4,136%	58 815
TN0JN6P VH38	EMP NAT_2022_T3/CB_TV		5 000	500 000	532 034	2,078%	32 034
TN0008000 838	EMP NAT_2021/B_5A_8.8%		10 000	1 000 000	1 070 207	4,181%	70 207
TNZBXQU5 RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF		20 133	191 264	202 318	0,790%	11 054
TNX0K9990 B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF		5 000	500 000	505 048	1,973%	5 048
	Emprunt société			4 775 900	4 970 659	19,417%	194 759
TN0003400 330	AB2008_20A_7%_21/05		3 000	60 000	60 377	0,236%	377
TN0003400 355	AB09/B_15A_30/09		5 000	33 100	34 858	0,136%	1 758
TN0003400 405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		7 000	93 030	98 509	0,385%	5 479
TN0003400 405	AB2010_15A_TMM+0,85%_31/08		3 000	39 830	42 195	0,165%	2 365
TN0003400 660	ABSUB2020_5A_12/2		10 000	400 000	411 261	1,607%	11 261
TN0003600 657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		15 000	300 000	307 126	1,200%	7 126
TN0003600 657	ATBSUB17/A_7A_TMM+2,05%_15/03		1 000	20 000	20 475	0,080%	475
TN0004700 779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718		5 000	200 000	213 005	0,832%	13 005
TNMA55MM DD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA		5 000	400 000	411 751	1,608%	11 751
TN0001900 844	BH09/B_15A_5,3%_31/12		5 000	38 000	38 806	0,152%	806
TN0PIDORG AE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C		10 000	1 000 000	1 050 920	4,105%	50 920
TN0002601 029	STB08/2_16A_6,5%_18/02		10 000	62 500	63 690	0,249%	1 190
TN0002601 185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11		5 000	500 000	527 022	2,059%	27 022
TN0002601 219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4		5 000	300 000	305 497	1,193%	5 497
TNMCJHUZ PRDO	TLF2023-2-5A-10,7%		5 000	500 000	520 464	2,033%	20 464

TN0002102 085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01		4 600	184 000	191 344	0,747%	7 344
TN0003900 230	UIB09/1_15A_5,5%_17/07		38 000	251 560	262 145	1,024%	10 585
TN0003900 248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07		3 000	90 000	94 028	0,367%	4 028
TN0003900 248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C		2 700	81 000	84 625	0,331%	3 625
TN0003900 263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011		5 600	222 880	232 561	0,908%	9 681
	Bons du trésor assimilables			5 118 053	5 473 564	21,382%	355 511
TN0008000 622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		132	118 140	130 043	0,508%	11 903
TN0008000 622	BTA 6.3% MARS 2026 (10 ans)		96	89 760	94 628	0,370%	4 868
TN0008000 580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026		3 850	3 715 635	3 957 597	15,460%	241 962
TN0008000 655	BTA 6.6% MARS 2027 (10 ans)		288	256 320	279 658	1,092%	23 338
TN0008000 606	BTA 6.7% AVRIL 2028		81	69 741	76 673	0,300%	6 932
TN0008000 606	BTA 6.7% AVRIL 2028		213	193 191	202 459	0,791%	9 268
TN0008000 705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		80	70 880	78 343	0,306%	7 463
TN0008000 705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		333	299 201	326 102	1,274%	26 901
TN0008000 705	BTA_6.5%_11 JUIN 2025		335	305 185	328 061	1,282%	22 876
	Titres OPCVM			1 103 122	1 285 284	5,021%	182 162
TN5LPQ7W PQG8	FCP Axis AAA		2 500	288 062	280 738	1,097%	- 7 324
TN0001600 287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV		823	87 464	85 451	0,334%	- 2 013
TN9LYNLK MSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE		5 489	727 596	919 095	3,590%	191 499
	TOTAL			16 188 339	17 121 075	66,881%	932 736
						66,726%	
							Pourcentage par rapport à l'actif

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 3 987 307 dinars au 30 Juin 2024, réparti comme suit :

Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt		3 983 077	3 987 307	15,58%	4 230
CDSICAVQNB4MDT9,57%20J160724		3 983 077	3 987 307	15,58%	4 230
Total		3 983 077	3 987 307	15,58%	4 230
Pourcentage par rapport à l'actif				15,54%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 juin 2024, le ratio susvisé s'élève à 17,11%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 juin 2024 une valeur comptable de 21 108 382 DT, soit 82,27% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ETAT	5 391 568	5 473 564			10 865 132	42,34%
AB	647 200				647 200	2,52%
ATB	327 601				327 601	1,28%
ATL	624 756				624 756	2,43%
BH	1 089 726				1 089 726	4,25%
STB	896 209				896 209	3,49%
TLF	711 808				711 808	2,77%
UIB	673 359				673 359	2,62%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV			85 451		85 451	0,33%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			919 095		919 095	3,58%
FCP Axis AAA			280 738		280 738	1,09%
QNB				3 987 307	3 987 307	15,54%
Total	10 362 227	5 473 564	1 285 284	3 987 307	21 108 382	82,27%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 160 828 DT contre 128 322 DT au 30/06/2023 et se détaille comme suit :

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	- 6 706	- 6 706	- 6 706
Autres débiteurs	160 828	126 861	17 685
Retenue à la source sur BTA	-	1 461	- 17
Total	160 828	128 322	17 668

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 24 701 DT contre 38 138 DT au 30/06/2023 et se détaille comme suit :

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Rémunération du dépositaire.	3 016	8 950	5 999
Rémunération du gestionnaire.	21 685	29 188	24 967
Total	24 701	38 138	30 966

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 34 801 DT contre 89 255 DT au 30/06/2023 et se détaille comme suit :

	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Commissaire aux comptes	11 638	25 929	16 874
Etat retenue à la source	5 802	36 716	14 116
CMF	2 731	3 564	3 095
Jetons de présence	7 494	7 482	5 000
Publications	1 423	11 403	3 637
TCL	651	4 141	956
Autres créditeurs divers	5 061	20	21
Total	34 801	89 255	43 699

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2024

Montant	26 553 388
Nombre de titres	248 592
Nombre d'actionnaires	431

Souscriptions réalisées

Montant	14 895 146
Nombre de titres émis	146 038
Nombre d'actionnaires nouveaux	18

Rachats effectués

Montant	(16 406 508)
Nombre de titres rachetés	160 856
Nombre d'actionnaires sortants	17

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(117 768)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	134 948
Régularisation des sommes non distribuables	(71 497)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 30-06-2024

Montant	24 987 707
Nombre de titres	233 774
Nombre d'actionnaires	432

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 à 583 083 DT contre 891 447 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	74 620	197 486	233 241	543 126	947 134
Revenus des obligations	180 490	367 322	176 196	319 355	699 038
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	18 275	18 275	28 966	28 966	28 966
Total	273 385	583 083	438 403	891 447	1 675 138

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 à 252 011 dinars contre 644 415 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des certificats de dépôt	67 162	109 159	-	12 102	30 952
Revenus compte courant rémunéré	90 260	142 852	53 961	82 625	174 647
Revenus des prises en pension	-	-	139 077	549 688	569 027
Total	157 422	252 011	193 038	644 415	774 626

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 à 131 822 dinars contre 228 007 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	62 611	128 855	95 003	225 057	373 103
Rémunération du dépositaire	1 483	2 967	1 483	2 950	5 950
Total	64 094	131 822	96 486	228 007	379 053

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 30/06/2024 à 33 315 DT contre 44 402 DT pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Période du 01/04 au 30/06/2023	Période du 01/01 au 30/06/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du commissaire aux comptes	5 005	10 010	5 005	9 955	20 075
Redevances du CMF	6 957	14 317	10 556	25 006	41 456
TCL	1 474	2 580	1 759	3 516	5 477
Frais de publicité	1 729	3 458	1 729	3 439	6 935
Charge diverse	1 297	2 550	1 249	2 486	6 008
Contribution social de solidarité	400	400	-	-	-
Total	16 862	33 315	20 298	44 402	79 951

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1. Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2. Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion et calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.